

## Financement citoyen

# Yuzu, donnons du peps aux projets engagés

Avec le dispositif de financement citoyen Yuzu, le Département souhaite développer un nouveau mode d'entrepreneuriat ; un mode où l'humain (re)prend sa place, où les projets sont intégrés aux territoires et à l'environnement, et répondent aux besoins collectifs. L'idée est donc de mettre en relation des porteurs de projets issus de l'économie sociale et solidaire avec les citoyens.

## EXPLICATION

« Donner du sens à mon investissement », « accompagner des projets porteurs de sens », « investir dans des projets à forte utilité sociale ou environnementale », « être utile à la vie du territoire », « savoir où va mon argent », « reprendre la main sur l'affectation de mes placements », « connaître précisément l'utilisation qui est faite de mon argent »... Depuis quelques années, les attentes des particuliers concernant leurs investissements ont évolué. Ils voient dans le financement participatif un moyen simple, et à leur portée, d'investir dans le projet de leur choix. Ils ont bien compris qu'il n'est pas

nécessaire d'être millionnaire pour soutenir un projet local, quelques euros suffisent, chacun apportant sa pierre à l'édifice (et à la concrétisation d'un projet). Ceux choisissant ce mode de financement le font, en général, pour trois raisons : proximité géographique et affective avec le projet (circuit-court et transparence), adhésion à la « philosophie » véhiculée par le projet et attractivité financière (crédit d'impôt si le don est versé à une association reconnue d'intérêt général ou d'utilité publique). Si ce mode de financement les séduit, il en va de même pour les porteurs de projets qui, bien souvent, trouvent difficilement des financements sur les marchés classiques. L'idée du Département est donc simple : mettre les deux parties en relation - « financeurs » et les « financés » - autour d'un fonds citoyen, baptisé Yuzu ; fonds auquel il participera également (jusqu'à 3 000 € pour les projets en don et 20 000 € pour les projets en investissement). En tant que chef de file de l'action sociale et de la solidarité territoriale, le Département concentre son action sur les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). « Elles privilégient la proximité, le lien humain et renforcent la cohésion des territoires ruraux. Conforter ce secteur d'activité, c'est favoriser un mode de développement alternatif à la seule logique marchande traditionnelle », se félicite Christine Gonzato-Roques, vice-présidente en charge du Développement social, de l'Insertion et de l'Habitat. C'est

également faire le choix d'un modèle d'avenir porteur de valeurs dans les domaines de la cohésion

territoriale et pour une société inclusive (les 3 axes d'engagement du projet). C'est aussi choisir de soutenir des projets répondant à des besoins collectifs. Avec Yuzu, le Département compte donc vitaminiser le tissu économique local, lui donner un coup de peps et faire émerger des actions et des projets qui, sans les implications citoyenne et départementale, ne verraient pas le jour ou mettraient plus de temps à sortir de terre. Pour repérer les projets ayant besoin d'un coup de pouce, le Département lance donc le

1<sup>er</sup> appel à projets. Depuis le 31 mars, les entreprises de l'ESS peuvent ainsi déposer leur demande de financement sur la plate-forme yuzu-lotetgaronne.org. Ensuite, ce sont les Lot-et-Garonnais qui décideront de soutenir les 7 projets lauréats. Afin d'être efficace et pertinent, le Département s'est entouré de trois structures engagées dans l'épargne citoyenne : France Active Nouvelle-Aquitaine (Fana), Action pour le développement économique pour la finance participative (Adefip plus connu sous le nom de « J'adopte un

projet ») et la coopérative citoyenne d'intérêt collectif Initiatives pour une économie solidaire (IÉS). Il peut ainsi s'appuyer sur leur expertise, leur professionnalisme, leur expérience et leur savoir-faire en la matière.



## 14 projets

Cette année, deux sessions de campagnes auront lieu : au printemps et en automne. À chaque fois, 7 projets seront financés : 6 en don avec contrepartie\* et 1 en investissement\*\*. En 2024, il pourrait y avoir 3 sessions de campagnes.

\* En plus d'une éventuelle contrepartie symbolique, le « citoyen contributeur » bénéficie d'un crédit d'impôt s'il a financé une association donnant droit à cet avantage.

\*\* La Scic IÉS investit pour le compte du citoyen et du Département au capital de la structure lauréate. La défiscalisation est automatique dans ce cas.

## Parole aux partenaires

## Stéphane Pardonnet

Directeur de France Active Nouvelle-Aquitaine, premier réseau associatif national de la finance solidaire, France Active accompagne et finance les entreprises depuis plus de 30 ans.

« Aux côtés de France Active Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne a souhaité, avec Yuzu, permettre aux porteurs d'initiatives locales d'accéder à un financement doublement innovant. Tout d'abord, son principe d'abondement est singulier : 1 € citoyen = 1€ du Département. Ensuite, les Lot-et-Garonnais ont le choix entre le don et l'investissement. Par ailleurs, Yuzu est aussi responsable car les donateurs choisissent de soutenir le projet qui leur tient à cœur et ainsi contribuer à son financement. C'est ce qu'on appelle "Donner du sens à son argent" ! »

## Camille Lenne

Chargée de développement territorial de J'adopte un projet. Depuis 2014, J'adopte un projet est une association porteuse d'une plateforme de financement participatif à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine.

« Via le financement participatif, nous faisons se rencontrer des projets et des citoyens pour financer des initiatives et des entreprises attentives à leur environnement social, local, écologique... Aux côtés des citoyens engagés, l'effet levier du Département de Lot-et-Garonne permettra, j'en suis sûre, de créer une réelle dynamique fédérative autour de projets de l'économie sociale et solidaire. Au-delà d'être un soutien financier, c'est l'occasion pour les citoyens de participer activement au développement de leur territoire. »

## Éric Jourdain

Président d'Initiative pour une économie solidaire (IÉS), coopérative citoyenne (une Scic) qui depuis 25 ans collecte l'épargne des citoyens pour financer en fonds propres des entreprises de l'ESS.

« Yuzu s'appuie sur l'engagement citoyen pour soutenir des projets solidaires en Lot-et-Garonne, avec une forte notion de proximité entre citoyens et projets. Cela rejoint parfaitement la raison d'être d'IÉS. C'est pourquoi, il nous a semblé logique d'apporter notre savoir-faire à ce dispositif innovant. L'originalité et la force de Yuzu, c'est aussi l'abondement par le Département des financements en don et en investissement, qui permet de multiplier l'impact positif pour les projets soutenus. »



yuzu-lotetgaronne.org



1€ citoyen = 1€ départemental

Le Département participe au financement des projets. Pour chaque euro citoyen récolté, il versera aussi 1 € à hauteur de 3 000 € pour les projets en don et 20 000 € pour le projet en investissement.

## Agenda

## Depuis le 31 mars - appel à projets

Les entreprises de l'ESS implantées en Lot-et-Garonne et proposant un nouveau projet autour de ces trois thématiques peuvent postuler sur la plate-forme yuzu-lotetgaronne.org :

- Cohésion territoriale (lutte contre les inégalités territoriales ; mobilité ; tourisme durable et sociale) ;
- Société inclusive (égalité des chances ; promotion de la diversité ; bien vivre et bien vieillir) ;
- Transition écologique (économie circulaire ; agriculture durable ; réponses à l'urgence climatique).

Une fois identifiés, les porteurs de projets seront orientés vers une participation en don ou en investissement (équity) ; distinction faite en fonction des statuts de l'entreprise de l'ESS, du besoin de financement et de la nature du projet.

## Mai

Sélection des dossiers par un comité de pilotage. Formation des lauréats à l'utilisation de la plate-forme.

## Juin-septembre

Campagne de financement participatif. Les Lot-et-Garonnais peuvent financer le projet de leur choix (sur 7). À leur disposition, une vidéo décrivant le projet et une fiche mentionnant le montant financier désiré. Dans le cas où la somme demandée n'est pas atteinte, les contributeurs seront intégralement remboursés de leur mise. La campagne est en effet basée sur le principe du « tout ou rien ». Le porteur de projet doit donc atteindre l'objectif fixé pour recevoir l'argent.

## Automne

Versement des dons collectés et de la partie financière octroyée par le Département. Lancement du 2<sup>e</sup> appel à projets.

## ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE

## MODE D'EMPLOI

## → C'est quoi ?

L'APA est une aide financière versée par le Département aux personnes en perte d'autonomie de 60 ans ou plus. Elle est de deux types :

**APA à domicile** : elle permet de bénéficier d'aide pour le repas, la toilette, l'entretien du domicile... tous les actes essentiels de la vie courante. Elle peut aussi financer une partie des dépenses nécessaires à l'aménagement du domicile (sécurité, mobilité...).

**APA en établissement** : elle sert à payer les prestations d'aide apportées aux résidents pour compenser leur perte d'autonomie (par ex : aide au repas, aide aux déplacements, soutien psychologique, etc.).

## L'APA À DOMICILE

## → Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- être dans une situation de perte d'autonomie attestée par l'équipe pluridisciplinaire APA (besoin d'aide pour accomplir les actes de la vie courante).

## → Élaboration du plan d'aide

Une équipe médico-sociale (travailleurs sociaux et infirmières des Centres médico-sociaux) évalue le GIR (niveau de dépendance) lors d'un rendez-vous organisé chez la personne. Le plan d'aide est construit avec la personne selon son degré de dépendance et de ses besoins dans la limite du plafond attribuable, défini au plan national.

## → Conditions de revenus ?

Le montant de l'APA dépend du niveau de revenus. Au-delà d'un certain niveau de revenus, une participation progressive est demandée. Les sommes versées ne font pas l'objet de récupération sur succession.

## → Où se procurer et renvoyer le dossier ? Et le délai

Au Centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS) / Au Dispositif d'appui de coordination (DAC) / Au Conseil départemental (dossier disponible sur le site internet) qui dispose d'un délai de 2 mois pour notifier une décision

## → Quelles pièces transmettre ?

- Photocopie au choix : livret de famille, carte d'identité nationale, passeport de la communauté européenne, extrait ou acte de naissance
- Certificat médical établi par le médecin traitant (facultatif)
- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Photocopie du justificatif des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties
- Copie du jugement relatif à une mesure de protection juridique de la personne
- Relevé d'identité bancaire

## L'APA EN ÉTABLISSEMENT

## → Comment est-elle versée ?

Directement à l'Ehpad par le biais d'une dotation globale qui représente 75 % du coût total. Les 25 % restants sont pris en charge par le résident.

Budget annuel : 45 millions d'euros

Chiffres clés 47 : 4 500 bénéficiaires de l'APA à domicile = 1 million d'heures d'intervention ; 3 350 bénéficiaires de l'APA en établissement résidant dans les 48 Ehpad.

PLUS D'INFO :  
05 53 69 40 95 (CD47)  
0809 109 109 (DAC - SERVICE GRATUIT)  
LOTETGARONNE.FR

ENTRE NOUS  
IL N'Y A  
QU'UN PAS.



Michel Masset vice-président du Département en charge du Développement économique, du Tourisme et des Politiques contractuelles